

## À votre écoute...

### Chargé de mission handicap

Pascale CHIRON [pascale.chiron@univ-tlse2.fr](mailto:pascale.chiron@univ-tlse2.fr)

### Enseignants référents

UFR Histoire, Arts et Archéologie  
Philippe FORO [philippe.foro@wanadoo.fr](mailto:philippe.foro@wanadoo.fr)

UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères

UFR Lettres, Philosophie, Musique, Arts du spectacle et Communication  
Pascale CHIRON [pascale.chiron@univ-tlse2.fr](mailto:pascale.chiron@univ-tlse2.fr)

UFR Psychologie  
Claudine MELAN [cmelan@univ-tlse2.fr](mailto:cmelan@univ-tlse2.fr)

UFR Sciences Espaces et Sociétés  
Marie-Christine ZELEM [zelem@univ-tlse2.fr](mailto:zelem@univ-tlse2.fr)

ESPE  
Florence SAVOURNIN [florence.savournin@univ-tlse2.fr](mailto:florence.savournin@univ-tlse2.fr)

### DIVE - PEH

Rez-de-chaussée du bâtiment de l'Arche  
AR 015 - AR016 - AR018

Responsable administrative  
Rose Mary EXPERT [respdive@univ-tlse2.fr](mailto:respdive@univ-tlse2.fr)

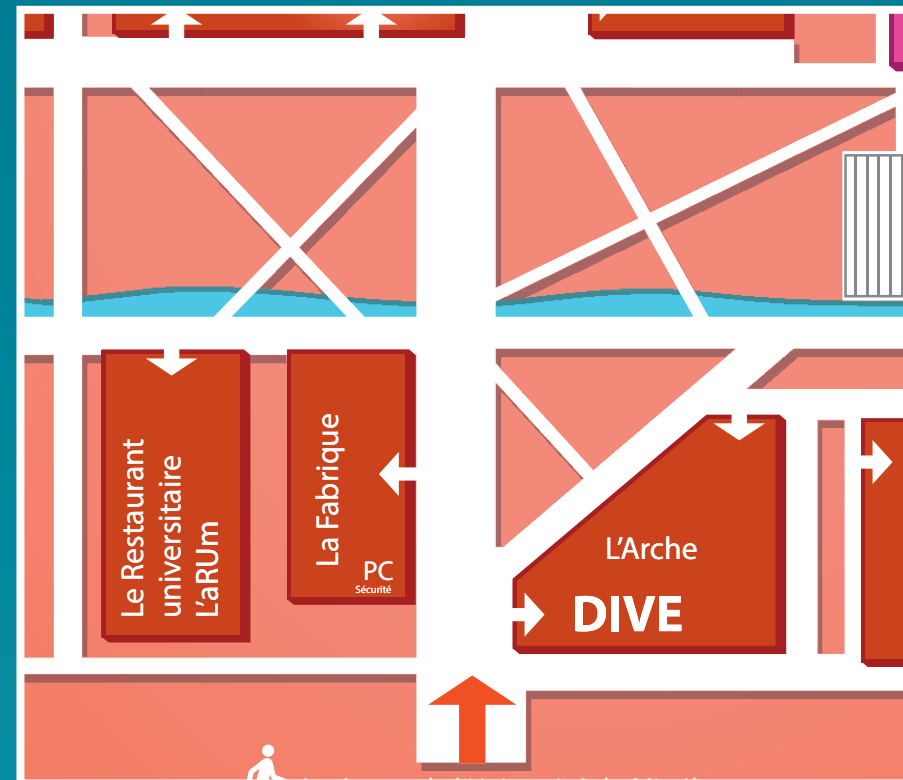
Chargées d'accueil et d'accompagnement  
Bernadette BELTRAN [dive-peh@univ-tlse2.fr](mailto:dive-peh@univ-tlse2.fr)  
Tél. 05 61 50 40 68

Rosane HENRI  
Tél. 05 61 50 41 62

Atelier transcription  
Nicolas BOUYER [atelier-transcription@univ-tlse2.fr](mailto:atelier-transcription@univ-tlse2.fr)  
Tél. 05 61 50 46 48

## Division de la Vie Étudiante - DIVE

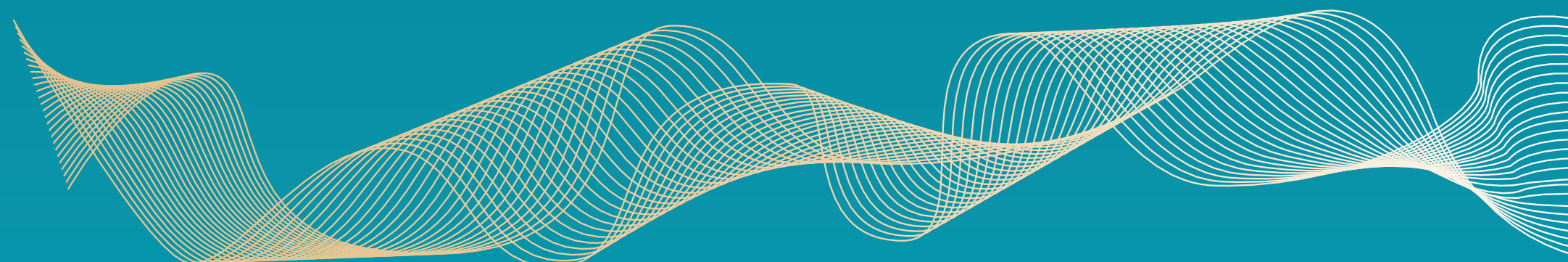
### Pôle des Étudiants en situation de Handicap



## GUIDE PRATIQUE

..... pour **réussir**  
 ..... son **parcours**  
 ..... de **formation**

**Allons au-delà des intentions,  
 agissons ensemble !**



Université de Toulouse - Jean Jaurès

5 allées Antonio Machado  
31058 Toulouse Cedex 9  
Tél. 05 61 50 42 50  
[www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

PC sécurité : 05.61.50.47.81

### Pôle des Étudiants en situation de Handicap



## Le mot du chargé de mission handicap

Bienvenue !

Vous avez choisi de poursuivre vos études supérieures dans notre université et nous vous en remercions. Sachez que nous mettons en œuvre toutes les mesures qui sont à notre disposition pour favoriser votre réussite dans les études et votre épanouissement dans la vie universitaire.

Le Pôle Handicap de la DIVE (Division de la Vie étudiante) vous accueille tous les jours de la semaine, des correspondants administratifs dans chaque département mettent en place les mesures particulières que le service Médecine de l'université aura préconisées pour vous ; des enseignants-référents dans chaque UFR discutent avec vous des choix pédagogiques les plus pertinents dans votre poursuite d'étude.

Ne restez pas seul(e) devant les obstacles que vous rencontrez sur votre parcours: venez nous en parler. Tout n'est pas parfait dans notre université qui sort enfin d'un long chantier de reconstruction, mais nous verrons ensemble quelle solution apporter à vos difficultés.

Vous vous engagez dans votre travail et dans votre vie étudiante, nous nous engageons à vos côtés en ayant à cœur de faire de notre communauté universitaire un reflet de la diversité des personnes qui la composent.

Croyez en notre sincère engagement,

**Pascale CHIRON**  
Chargé de mission handicap

### • Je suis étudiant en situation de handicap durable, où dois-je m'adresser pour évaluer mes besoins pédagogiques ?

Au Pôle des Etudiants en situation de Handicap (PEH) de la DIVE : dès votre décision d'orientation, vous pouvez vous adresser aux chargées d'accueil et d'accompagnement qui vous informeront sur l'organisation de l'Université et sur les aides, adaptations et aménagements possibles de votre parcours de formation.

#### Quelles sont ces aides ?

- Aide à la communication : interprétariat en langue des signes ou en LPC
- Assistance aux études : accompagnement sur les chaînes d'inscription, en bibliothèque, aide à la réalisation et à l'adaptation de documents, tutorat, prise de notes, mise à disposition de ressources pédagogiques

#### Quels sont les adaptations et aménagements possibles ?

- Adaptation de supports pédagogiques
- Aménagement du rythme de la formation

#### Comment bénéficier de mesures d'accompagnement ?

Une fois inscrit, vous devez prendre rendez-vous avec le médecin du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS) de l'Université. A l'issue de cette visite médicale, des mesures d'accompagnement vous seront éventuellement accordées par les chargés d'accueil du PEH.

Si votre handicap nécessite l'étude d'un dispositif d'accompagnement complexe ou singulier, vous serez invité à participer à une commission présidée par le chargé de mission handicap de l'Université.

#### Que puis-je faire si je rencontre des difficultés en cours d'année dans mon parcours de formation ?

- Dans chaque UFR, un enseignant référent peut être sollicité pour toute difficulté d'ordre pédagogique.
- Dans chaque département, se trouve un secrétariat qui veille à l'accessibilité des salles de cours.
- L'équipe du PEH reste toute l'année votre interlocuteur

### • Je suis étudiant en situation de handicap durable, comment puis-je bénéficier de mesures particulières d'examen ?

- Vous devez remplir un formulaire de demande, disponible au PEH ou au SIMPPS.

La demande de mesures particulières doit être rédigée suivant un calendrier arrêté pour l'année universitaire.

- Vous devez prendre rendez-vous auprès du SIMPPS de l'Université car seul le médecin de ce Service est habilité à étudier cette demande et à délivrer un avis sur les mesures particulières d'examen. Ces mesures particulières sont valables une année universitaire et ne sont pas renouvelables automatiquement.
- Suite à cette visite médicale, vous recevrez un arrêté fixant les mesures particulières d'examen auxquelles vous avez droit.
- Vous devez vous mettre en relation avec tous les départements dont vous dépendez.
- Vous recevrez une convocation écrite individuelle mentionnant la date, l'horaire, le lieu et la durée de l'épreuve.
- Vous devrez confirmer le plus rapidement possible votre présence à chaque épreuve en retournant le coupon-réponse dès réception.

### • Y a-t-il d'autres services proposés aux étudiants ?

Au sein du PEH, le personnel de l'atelier transcription adapte des documents : numérisation de documents et mise en format numérique accessible, agrandissement de textes et transcription braille.

#### Aux heures d'ouverture de la DIVE, vous pouvez avoir accès à :

- un atelier informatique adapté aux basses visions et équipé de matériel ergonomique.
- une salle de tutorat équipée de logiciels spécifiques.
- une salle de repos
- un coin repas
- un photocopieur